

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue le 5 août 2013, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Réjean Rodier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. André Parenteau	Siège # 4	M. Daniel Courchesne
Siège # 2	M. Bertrand Parenteau	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Paul	Siège # 6	M. Robert Boucher

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2013-08-836)

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant au point *Varia* l'item suivant et en laissant celui-ci ouvert à d'éventuels ajouts:

24. a) *Nids de poule*

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**Ordre du jour:**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2013
5. Dépôt des rapports :
  - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal au 31 juillet 2013
  - Dépôt du rapport du Service incendie au 31 juillet 2013
6. Suivi au procès-verbal
  - Résultat des tests de Trihalométhane pour juillet 2013 : 106,12 sur 80 (en juillet 2012, 107,14 sur 80)
7. Municipalité de St-Guillaume : Services du préventionniste du 13 juin au 2 juillet 2013, facture au montant de 2 907,29 \$
8. Aqua Data : Inspection de 34 bornes-fontaines tel que prescrit par la Loi sur la sécurité incendie, facture au montant de 1 080,77 \$ taxes incluses
9. Ville de Drummondville : Traitement biologique des mouches noires selon l'entente intermunicipale, facture au montant de 4 606,38 \$ taxes incluses
10. R. & M. Gentesse : Travaux de niveleuse et dépierrage au nouveau parc public, facture au montant de 632,36 \$ taxes incluses
11. Clôtures PRO : Rallonger 13 poteaux et 130 pieds de clôture au terrain de balle, facture au montant de 1 912,05 \$ taxes incluses
12. Adoption : Premier projet du règlement numéro 464-13, en amendement au règlement de zonage 382-05 concernant l'ajout des *services personnels* en tant qu'usage additionnel dont l'affectation principale est *habitation ou agricole* ainsi que la modification de la zone *I1* en zones *C* « *commerce* », *H* « *habitation* » et *P* « *communautaire* » le tout afin de permettre notamment des usages commerciaux légers dans la zone *C* « *commerce* »

13. Ville de Drummondville : Entente sur la desserte en eau potable, autorisation de signatures
14. Dépôt et adoption de la rémunération des employés embauchés pour les élections municipales du 3 novembre 2013
15. Therrien Couture, avocats : Autorisation pour une rencontre avec les membres du conseil concernant le dossier sur la desserte en eau potable
16. Dépôt et adoption du bilan et du plan d'action sur l'usage de l'eau potable 2011
17. Autoriser des travaux de nettoyage de ponceaux et creusement de fossés
18. Offres d'achat reçues pour la faucheuse à vendre par la municipalité
19. Arrêts à neige : Soumission reçue
20. Ventilateur au mur du garage municipal : Soumission reçue
21. Construction du nouveau bâtiment sur le terrain de balle : Appel d'offres sur invitation écrite
22. F.Q.M. : Tragédie à la Ville du Lac-Mégantic - contribution financière demandée pour venir en aide aux sinistrés et transmettre à la Croix-Rouge Canadienne
23. Adoption des comptes à payer
24. Varia
25. Correspondance
  - Ministère des Transports du Québec : Subvention accordée de 45 700 \$ pour 2013 sur le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
26. Période de questions
27. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2013-08-837)

**2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013**

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-08-838)

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 tel que présenté avec dispense de lecture en apportant la correction suivante :

*Point 6 : Le maire, Monsieur Réjean Rodier, s'inscrira au congrès annuel de la F.Q.M. au frais de la municipalité et ce, selon les articles 25 et 30.0.2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.*

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents **sauf le point 6 refusé** par tous les conseillers présents.

(2013-08-839)

**4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2013**

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2013 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**5. Dépôt des rapports**

Les rapports suivants sont déposés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur municipal au 31 juillet 2013
- Rapport du service incendie au 31 juillet 2013

**6. Suivi au procès-verbal**

Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois de juillet 2013

Monsieur le maire, Réjean Rodier, informe les personnes présentes que les tests de Trihalométhane pour le mois de juillet 2013, sont de **106,12** sur 80. En juillet 2012, les tests s'élevaient à **107,14** sur 80.

(2013-08-840)

**7. Municipalité de St-Guillaume : Services du préventionniste du 13 juin au 2 juillet 2013, facture au montant de 2 907,29 \$**

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'autoriser le versement au montant de 2 907,29 \$ à la municipalité de St-Guillaume, facture 201306501, pour les services du préventionniste pour la période du 13 juin au 2 juillet 2013 tel que stipulé dans l'entente intermunicipale avec les municipalités participantes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-08-841)

**8. Aqua Data : Inspection de 34 bornes-fontaines tel que prescrit par la Loi sur la sécurité incendie, facture au montant de 1 080,77 \$ taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'autoriser le versement au montant de 1 080,77 \$ taxes incluses, à la compagnie Aqua Data, facture 13642, pour l'inspection de trente-quatre (34) bornes-fontaines tel que prescrit par la *Loi sur la sécurité incendie*, au taux unitaire de 20 \$ et incluant la mobilisation et démobilitation au taux horaire de 65 \$ pour 4 heures.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-08-842)

**9. Ville de Drummondville : Traitement biologique des mouches noires selon l'entente intermunicipale, facture au montant de 4 606,38 \$ taxes incluses**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser le versement total au montant de 4 606,38 \$ taxes incluses, à la Ville de Drummondville, pour le traitement biologique des mouches noires selon l'entente intermunicipale signée avec les municipalités participantes, pour l'année 2013.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-08-843)

**10. R. & M. Gentesse : Travaux de niveleuse et dépierrage au nouveau parc public, facture au montant de 632,36 \$ taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'autoriser le versement au montant de 632,36 \$ taxes

incluses, à la compagnie R. & M. Gentesse, facture 688466, pour les travaux de nivelage et dépierrage sur le terrain du nouveau parc public situé sur le chemin du Sanctuaire.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-08-844)

**11. Clôtures PRO : Rallonger 13 poteaux et 130 pieds de clôture au terrain de balle, facture au montant de 1 912,05 \$ taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser le versement au montant de 1 912,05 \$ taxes incluses, à la compagnie Clôtures PRO, facture 688466, pour le rallongement de la clôture du terrain de balle afin de rendre les lieux plus sécuritaires.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-08-845)

**12. Adoption : Premier projet du règlement numéro 464-13**

**en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 concernant l'ajout des *services personnels* en tant qu'usage additionnel dont l'affectation principale est *habitation ou agricole* ainsi que la modification de la zone I1 en zones C « commerce », H « habitation » et P « communautaire », le tout afin de permettre notamment des usages commerciaux légers dans la zone C « commerce »**

**Attendu qu'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

**Attendu que** la municipalité souhaite permettre des services personnels en usage additionnel, lorsque l'affectation principale est l'habitation ou agricole;

**Attendu que** la municipalité souhaite également ajuster les exigences applicables à un usage additionnel lorsque l'affectation principale est habitation et ajouter des exigences applicables pour les usages additionnels lorsque l'affectation principale est agricole;

**Attendu que** la municipalité souhaite revoir la délimitation de la zone I1 pour exclure deux terrains de cette zone et les joindre à des zones contiguës, compte tenu de l'utilisation actuelle et souhaitée de ces terrains;

**Attendu que** la municipalité souhaite transformer la partie restante (un terrain) de la zone I1 (après avoir exclu les deux terrains utilisés à des fins publique et résidentielle) en zone C (commercial) et souhaite définir les usages permis dans cette nouvelle zone C (classe C1 : commerce de détail et de service de voisinage);

**Attendu que** la municipalité souhaite prohiber l'aménagement d'une terrasse commerciale complémentaire dans la cour arrière pour la nouvelle zone C « commerce » pour en assurer un meilleur voisinage;

**Attendu qu'un avis de motion** du présent règlement a été dûment donné par le conseiller, M. \_\_\_\_, lors de la séance ordinaire du conseil du \_\_\_\_ 2013 et qu'une dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le **premier** projet du règlement numéro **464-13** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

Le plan de zonage, faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 382-05 en annexe A, est modifié comme suit :

- a) La zone H10 est agrandie aux dépens de la zone I1, le tout tel que présenté au plan ci-joint en annexe I du présent règlement pour en faire intégrante;
- b) La zone P1 est agrandie aux dépens de la zone I1, le tout tel que présenté au plan ci-joint en annexe II du présent règlement pour en faire intégrante;
- c) Une nouvelle zone C7 est créée à même une partie de la zone I1, le tout tel que présenté au plan ci-joint en annexe III du présent règlement pour en faire intégrante;
- d) La zone I1 est supprimée car toutes ses parties composantes ont été soit transférées dans une autres zones (H10 et P1) ou soit servies à créer une nouvelle zone (C7);

### **Article 3**

La grille des usages et des normes, faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 382-05 en annexe B, est modifiée comme suit :

- a) En insérant une nouvelle grille des usages et normes pour la zone C7 et définissant les usages et normes d'implantation s'y appliquant, le tout tel que présenté à la grille (voir colonne 1) jointe en annexe IV du présent règlement pour en faire intégrante;
- b) En supprimant la grille des usages et normes pour la zone I1, cette zone étant supprimée sur le plan de zonage;
- c) En ajoutant dans la colonne 4 de la grille des usages et normes pour la zone P1, la classe d'usages P3 avec les normes d'implantation s'y appliquant, le tout tel qu'il est présenté à la grille jointe en annexe V du présent règlement pour en faire partie intégrante;

### **Article 4**

L'article 5.4.19 de ce règlement de zonage, concernant les *perrons, balcons, galeries, patios, terrasses, tambours, porches, avant-toits, galeries, portiques et marquises*, est modifié en ajoutant, dans le 3<sup>e</sup> alinéa concernant les cours arrières et au 1<sup>er</sup> paragraphe, la phrase suivante :

« Malgré ce qui précède, dans la zone C7, une terrasse est interdite dans la cour arrière »;

### **Article 5**

L'article 6.1.1.1 de ce règlement de zonage, concernant un usage additionnel pour un usage des classes d'usages H1 et H2, est modifié comme suit :

- a) En remplaçant, dans le 1<sup>er</sup> alinéa et au paragraphe b), la numérotation des sous-paragraphe « vi) à x) » par la numérotation « iii) à vii) » pour suivre l'ordre séquentielle;
- b) En ajoutant, dans le 1<sup>er</sup> alinéa et au paragraphe b), le sous-paragraphe suivant :  
« viii) salon de beauté, de coiffure et autres salons (4.2.1.1 (6230)) »;

### **Article 6**

L'article 6.1.1.2 de ce règlement de zonage, concernant les exigences applicables à un usage additionnel, est modifié comme suit :

- a) En remplaçant, dans le paragraphe b) et dans le sous-paragraphe iii), le texte « pour la fabrication d'objets d'artisanat et la récupération et la vente de vêtements usagés » par le texte « les produits liés à l'activité exercée et de façon accessoire »;
- b) En supprimant, dans le paragraphe b), le sous-paragraphe iv) se lisant comme suit : « aucune modification de l'architecture du bâtiment ne doit être visible de l'extérieur »;

## Article 7

L'article 6.5.1 de ce règlement de zonage, concernant un usage additionnel pour un usage dont l'affectation principale est agricole, est modifié en ajoutant au 1<sup>er</sup> alinéa, au paragraphe c), les sous-paragraphe suivants :

- iii) salon de beauté, de coiffure et autres salons (4.2.1.1 (6230));
- iv) service de photographe (4.2.1.1 (6220));
- v) service de garderie (4.2.1.1);
- vi) récupération et vente de vêtements usagés (4.2.1.1);
- vii) service de réparation de vêtements (4.2.1.1);
- viii) service de décoration intérieure (4.2.1.1); »;

## Article 8

L'article 6.5.1.1 de ce règlement de zonage, concernant les exigences applicables à certains usages additionnels pour un usage dont l'affectation principale est agricole, est modifié comme suit :

- a) En remplaçant le titre de l'article par le titre suivant : « Exigences applicables à un usage additionnel »;
- b) En insérant deux nouveaux paragraphes a) et b), décalant ainsi les paragraphes existants (a), b), c) et d) qui se liront dorénavant c), d), e) et f)). Ces deux nouveaux paragraphes se lisent comme suit :
  - « a) Un usage additionnel doit être exercé exclusivement au premier étage ou au sous-sol d'un bâtiment;
  - b) Un usage additionnel autorisé à l'article 6.5.1, à l'exception de la location de chambre, la location d'un logement, d'une famille ou résidence d'accueil et service de garde et d'une entreprise industrielle de type artisanal, doit respecter les exigences suivantes :
    - i) un seul usage additionnel est autorisé par usage principal;
    - ii) l'usage additionnel doit être exercé par l'occupant du logement et pas plus d'une personne résidant ailleurs ne peut être employée à cet usage;
    - iii) aucun produit ne doit être vendu sur place sauf les produits liés à l'activité exercée et de façon accessoire;
    - iv) l'usage additionnel doit être exercé à l'intérieur du bâtiment et ne doit donner lieu à aucun entreposage intérieur et extérieur, ni comporter aucune vitrine, fenêtre de montre ou étalage visible de l'extérieur;
    - v) l'usage ne comporte pas l'utilisation de camions d'une capacité de plus de 3 000 kg de masse totale en charge;
    - vi) moins de 25% de la superficie de plancher du logement doit servir à l'usage additionnel, sans excéder 30 m<sup>2</sup> s'il est situé au rez-de-chaussée ou 100% de la superficie du sous-sol;
    - vii) une seule enseigne d'identification est autorisée à la condition d'être fixée au bâtiment et d'avoir une superficie maximum de 0,5 m<sup>2</sup>. »;

## Article 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Réjean Rodier, maire

\_\_\_\_\_  
Hélène Ruel, secrétaire-trésorière

(2013-08-846)

### **13. Ville de Drummondville : Entente sur la desserte en eau potable, autorisation de signatures**

**Attendu** la résolution numéro 2013-05-767 adoptée le 6 mai 2013 et concernant la signature de l'entente sur la desserte en eau potable;

**Attendu que** le maire et la directrice générale sont les signataires officiels pour la municipalité;

**Attendu que** le maire n'est pas d'accord pour signer cette entente dans les

conditions actuelles;

**Attendu** les informations reçues du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) concernant la signature d'une telle entente;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'autoriser le conseiller, M. Daniel Courchesne, nommé pro-maire par la résolution numéro 2013-01-643 pour les mois d'août, septembre et octobre 2013, à agir comme signataire pour l'entente sur la desserte en eau potable avec la Ville de Drummondville.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-08-847)

**14. Dépôt et adoption de la rémunération des employés pour les élections municipales du 3 novembre 2013**

**Attendu que** des élections municipales se tiendront le 3 novembre 2013 pour toutes les municipalités au Québec;

**Attendu que** la municipalité doit établir la rémunération des employés qui seront embauchés pour les élections 2013;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'accepter le dépôt de la liste des rémunérations des employés embauchés pour les élections municipales du 3 novembre 2013. Une rémunération totale de 4 660 \$ est prévue pour la période des élections 2013.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-08-848)

**15. Therrien Couture, avocats : Autorisation pour une rencontre avec les membres du conseil concernant le dossier sur la desserte en eau potable**

**Attendu que** le conseil désire rencontrer un aviseur légal de la firme Therrien Couture avant la signature de l'entente sur la desserte en eau potable avec la Ville de Drummondville;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser la rencontre avec Me Johanne Brassard, avocate de la firme Therrien Couture, concernant le dossier sur la desserte en eau potable avec la ville.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-08-849)

**16. Dépôt et adoption du bilan et du plan d'action sur l'usage de l'eau potable 2011**

**Attendu que** le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire demande aux municipalités de déposer et d'adopter le bilan et plan d'action sur l'usage de l'eau potable 2011;

**Attendu que** ce document a été transmis aux membres du conseil dans le délai prescrit;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'accepter le dépôt du bilan et du plan d'action sur l'usage de l'eau potable 2011.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-08-850)

**17. Autoriser des travaux de nettoyage de ponceaux et creusage de fossés**

**Attendu que** plusieurs fossés doivent être creusés et nettoyés pour permettre l'écoulement des eaux pluviales;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser les travaux de creusage et de nettoyage aux endroits suivants :

Chemin du Sanctuaire : travaux de réparation et de creusage du fossé situé devant l'immeuble situé au 779, chemin du Sanctuaire, à partir de l'intersection du boulevard St-Joseph Ouest

Chemin du Sanctuaire : travaux de creusage à partir de l'intersection de la rue Carmelle en se rendant vers l'école primaire sur une longueur permettant l'évacuation et l'écoulement des eaux

Rue Edmond : travaux de creusage et de nettoyage du fossé d'un côté seulement, sur toute la longueur de la rue

Rue Lionel : une étude des travaux à prévoir sur cette rue et une évaluation du coût à venir

Il est également résolu de demander à Excavation Jacques Mélançon, Michel Nadeau Mini-excavation et Michel Leclair une évaluation du coût des travaux à effectuer à ces endroits.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-08-851)

**18. Offres d'achat reçues pour la faucheuse à vendre par la municipalité**

**Attendu que** la municipalité a procédé à une annonce dans le journal local l'Express pour la vente d'un moulin à faucher de marque *KUHN type GMD 700G11HD* pour un montant de 7 500 \$;

**Attendu que** la municipalité a reçu les deux offres d'achat suivantes :

M. Carl Labonté	7 600 \$
M. Mario Lecavalier	6 700 \$

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser la vente du moulin à faucher de marque *KUHN type GMD 700G11HD* à M. Carl Labonté, au montant de 7 600 \$ sans taxes. La différence de 100 \$ sera remise à M. Mario Lecavalier pour l'entreposage du moulin à faucher. Un vol par infraction a été commis au garage situé au parc du Sanctuaire et les malfaiteurs ont pris le tracteur Kubota.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-08-852)

**19. Arrêts à neige : Soumission reçue**

**Attendu que** la municipalité a demandé une soumission auprès de deux fournisseurs pour l'achat et l'installation d'arrêts à neige pour le garage et la salle municipale;

**Attendu que** la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'autoriser, de gré à gré, la compagnie Ferblanterie Réal Martel, à procéder à l'installation des arrêts à neige, au montant de 1 943,08 \$ taxes pour le matériel et pour deux installateurs au taux horaire de 50 \$ chacun. Ces arrêts à neige doivent être posés au garage et à la salle municipale aux endroits spécifiés par la Mutuelle des Municipalités du Québec, suite à ses recommandations.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.



(2013-08-853)

**20. Ventilateur mural au garage municipal : Soumission reçue**

**Attendu que** la municipalité désire installer un ventilateur mural au garage municipal;

**Attendu que** la municipalité a demandé, de gré à gré, une soumission auprès de la compagnie Ventilation Yves Gentesse Inc.;

**Attendu que** les membres du conseil décident de prendre la première proposition de la soumission reçue;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'autoriser la compagnie Ventilation Yves Gentesse Inc. a procédé à l'installation d'une entrée d'air 30" x 30" avec volets motorisé et persienne extérieure avec un ventilateur mural ACME extérieur de 115 volts incluant un silencieux, avec un déshumidistat *H46C 1166* 115 volts, avec l'électricité apparente en tuyau inclus et le reste en biex, le tout au montant de 3 500 \$ plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-08-854)

**21. Construction du nouveau bâtiment sur le terrain de balle : Appel d'offres sur invitation écrite**

**Attendu que** la municipalité a demandé une subvention auprès de la Société de Développement Économique de Drummondville pour la construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain de balle;

**Attendu que** la municipalité doit procéder à un appel d'offres sur invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs pour recevoir des soumissions;

**Attendu que** la firme Genesis Designs a produit les plans et devis à cet effet;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite auprès d'entrepreneurs en construction.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-08-855)

**22. F.Q.M. : Tragédie à la Ville du Lac-Mégantic - contribution financière demandée pour venir en aide aux sinistrés et transmettre à la Croix-Rouge Canadienne**

**Attendu** la tragédie ferroviaire survenue au centre-ville de la municipalité du Lac-Mégantic;

**Attendu que** la Croix-Rouge a mis sur pied un fonds spécial à l'intention des victimes de Lac-Mégantic pour être en mesure de déterminer où doivent être allouées les ressources;

**Attendu que** la Fédération des Municipalités du Québec invite les municipalités à faire un don à la Croix-Rouge;

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu de contribuer pour un montant de 1 000 \$ et de remettre directement celui-ci à la municipalité du Lac-Mégantic. La directrice générale vérifiera si cette démarche est possible vu les circonstances.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-08-856)

### 23. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

#### **DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT # 457-12 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Agrilait coopérative	10 sacs d'asphalte, 1 tapis à vache & manche pelle	162,53 \$
Agrilait coopérative	6 sacs de paillis de cèdre pour le centre sportif	13,73 \$
Bell Mobilité	Cellulaire du chef pompier et de l'adjoint à l'inspecteur	132,50 \$
Blanchard & Fils	Récupérer un matelas 39 pouces	11,50 \$
Financière BNC	Règlements 277-97 & 289-98, 343-02 intérêts + capital	10 064,18 \$
Groupe ADP	Mutuelle de prévention - août 2013	71,86 \$
Hydro-Quebec	Électricité pour centre sportif	326,42 \$
Hydro-Quebec	Électricité compteur téléométrique	30,70 \$
Hydro-Quebec	Électricité pour luminaires de rues	917,84 \$
Hydro-Quebec	Électricité pour le garage municipal	128,27 \$
Hydro-Quebec	Électricité pour le bureau et la salle	270,97 \$
Le Réseau Mobilité Plus	Pagelettes des pompiers du SSI	37,29 \$
Productions Fous de la Scène	Location chapiteau et extra spectacle chansonnier - St-Jean	718,60 \$
Les Réseaux de l'Alliance	Internet pour bureau	100,31 \$
Martech Inc.	5 panneaux de signalisation avec poteaux + transport	311,81 \$
MRC de Drummond	Élimination déchets juin 2013 (36,70 t.)	2 357,47 \$
Productions Royal Pyrotechnie	Feux d'artifice pour la St-Jean-Baptiste 2013	1 000,00 \$
SEAO Constructo	Appel d'offres public - travaux déneigement 3 ans	12,76 \$
Sécurité de Francheville	2 agents de sécurité - Fête de la St-Jean	265,02 \$
SélectCom	Téléphones du bureau municipal	161,70 \$
Usinage Denis Labonté	Soudure sur 2 tuyaux	23,00 \$
<b>Total des dépenses autorisées:</b>		<b>17 118,46 \$</b>

#### **SALAIRES NETS PAYÉS EN JUILLET 2013**

Employé cadre	Salaires pour le mois de juillet 2013	2 853,38 \$
Employés	Salaires pour le mois de juillet 2013	8 127,02 \$
		<b>10 980,40 \$</b>

#### **DÉPENSES AUTORISÉES ET APPROUVÉES PAR RÉSOLUTION PAR LE PRÉSENT CONSEIL**

Municipalité de St-Guillaume	Services du préventionniste du 13 juin au 2 juillet 2013	2 907,29 \$
R. & M. Gentesse	Travaux nivellement, érochage et semence au nv parc	632,36 \$
R.G.M.R.	Transport & cueillette ordures ménagères février	1 682,34 \$
R.G.M.R.	Transport & cueillette recyclage février	688,07 \$
Serrurier Déziel Inc.	3 barres paniques pour la salle municipale	1 269,15 \$
Transcontinental Médias	Annonce journal moulin à faucher à vendre	190,86 \$
Ville de Drummondville	Traitement biologique mouches noires selon entente	4 606,38 \$
		<b>11 976,45 \$</b>

#### **DÉPENSES À APPROUVER PAR LE CONSEIL DU 5 AOÛT 2013**

Agence Revenu Canada	DAS à payer pour juillet 2013	1 178,07 \$
Agrilait coopérative	10 sacs d'asphalte, 3 sacs chaux & semence pour parc	263,05 \$
Agrilait coopérative	3 sacs de chaux & 6 sacs de paillis - centre sportif	43,25 \$
Aqua Data	Inspection de 34 bornes-fontaines selon normes	1 080,77 \$
Camions Freightliner	Réparation d'un feu clignotant	15,56 \$
CMP Mayer	2 adaptateurs Stroz pour SSI	260,09 \$
CMP Mayer Inc.	Mousse Silvex classe "A" pour SSI	90,83 \$
Garage Fortier	Inspection mécanique du camion citerne	126,47 \$
Gestion USD	10 bacs à déchets & 8 bacs à recyclage	1 598,15 \$
Hydro-Québec	Électricité pour l'immeuble situé au parc du Sanctuaire	200,93 \$
JuHoule Inc.	Rallonge bonhomme à l'eau	46,55 \$
Laboratoires SM	Analyses d'eau potable THM et autres	229,37 \$
Laboratoires SM	Analyses d'eau potable THM et autres 1er au 30 juin 2013	108,94 \$
Les Éditions juridiques FD	Dossier président et révision pour élections	149,47 \$
Loisirs St-Majorique	Entente pour non-résidents	1 639,20 \$
MRC de Drummond	Tri & traitement recyclage juin 2013 (8,28 t.)	247,82 \$
MRC de Drummond	Gestion cours d'eau RAV branche 30	506,00 \$
MRC de Drummond	Mutations juin 2013	20,00 \$
MRC de Drummond	Quote-part - août 2013	3 446,13 \$

Performance Informatique	Support technique problème fax et scanner poste dg	155,22 \$
Pétroles Therrien	Essence tracteur à pelouse, camion Dodge & camions SSI	232,92 \$
Pneumatique Centre Qc	Réparation camion du SSI	24,82 \$
Revenu Québec	DAS à payer pour juillet 2013	2 753,53 \$
Roger P. Ross & Fils	Tondeuse à pelouse	195,45 \$
Rona Drummondville	Insecticide et sel adoucisseur	56,83 \$
Service de CRIC Drummond	Inspection de 5 extincteurs du SSI	91,98 \$
Service de Vacuum DL	Vacuum de ponceaux sur chemin Sanctuaire	292,01 \$
Service incendie	Remboursement location bureau - chef pompier	170,00 \$
Service incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	65,00 \$
Service incendie	Remboursement de dépenses - officier pompier	40,00 \$
Service incendie	Remboursement kilométrage formation pompier	16,80 \$
Service incendie	Remb. kilométrage pour réparation camion citerne	14,70 \$
Thibault & Associés	Test d'appareil respiratoire pour SSI	80,48 \$
<b>Total des dépenses à approuver et autorisées par le conseil:</b>		<b>15 440,39 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES DÉPENSES AU 5 AOÛT 2013:</b>		<b>55 515,70 \$</b>

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 5 août 2013 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **24. Varia**

(2013-08-857)

##### **24. a) Point d'information : Nids de poule**

La conseillère, Mme Nancy Letendre, demande à ce que les nids de poule sur les rues Bilodeau et Élisée soient réparés.

(2013-08-858)

##### **24. b) Point d'information : Réparation des jeux d'enfants au parc des loisirs**

Les membres du conseil demandent à ce que soient réparés la roulette et l'échelle dans le parc pour enfant au terrain des loisirs. Une peinture devrait être appliquée sur plusieurs jeux par l'adjoint à l'inspecteur.

(2013-08-859)

##### **24. c) Point d'information : Travaux de réfection et de resurfaçage 2013**

Les membres du conseil demandent pourquoi les travaux de resurfaçage par la compagnie Sintra n'ont pas encore débuté. Ceux-ci devaient débuter le 9 juillet 2013. Des panneaux ont été installés par la compagnie Sintra. La directrice générale a communiqué auprès de Sintra et de Génivar. L'ingénieur doit fournir des informations importantes concernant les changements apportés à la soumission déposée. La période de vacances a retardé les échéances prévues pour ces travaux.

#### **25. Correspondance**

La correspondance est déposée à ce conseil. L'archivage s'effectue après une épuration selon la loi.

- Ministère des Transports du Québec : Subvention accordée de 45 700 \$ pour 2013 sur le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

#### **26. Période de questions**

Les personnes présentes sont invitées par M. le maire, Réjean Rodier, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

Début de la période: 20h00

- Coût du préventionniste – municipalité de St-Guillaume
- Ligue de balle - inscription
- Paiement des élections - maire
- PRDIRT – Métivier urbaniste – nombre d'heure
- Élections 2011

Fin de la période : 20h10

#### **27. Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau de lever l'assemblée à **20 heures et 11 minutes**.

---

Réjean Rodier  
Maire

---

Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Réjean Rodier, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

#### **Certificat de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

---

Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière